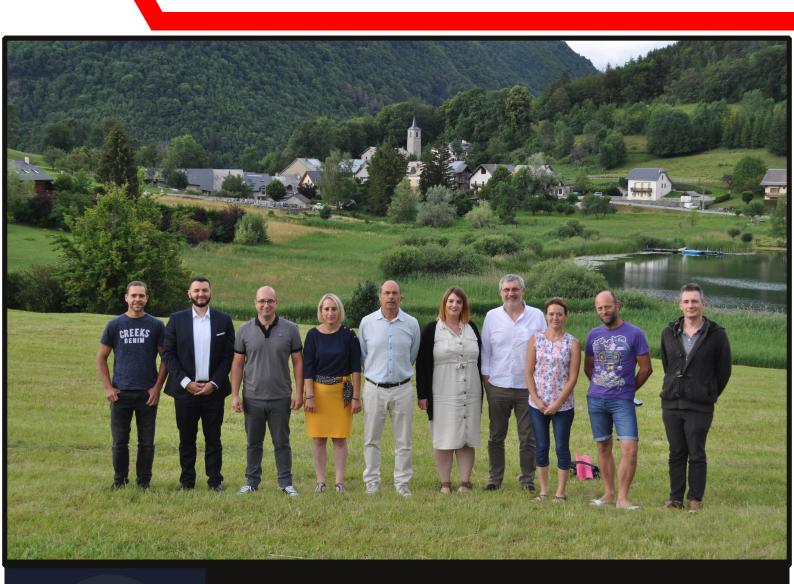
Le Bulletin Thuilard





N° 1 - Janvier 2021



Bonne Année

2021

L'équipe Municipale de la Thuile vous présente leurs meilleur vœux de bonheur, de réussite et de santé pour cette année 2021.

Que cette année vous soit bénéfique et que se réalisent vos projets, qu'elle vous apporte joie et bonheur

Bonne année 2021 à toutes et tous

Le mot du Maire

Pour ce 1er numéro du bulletin de la mandature 2020-2026, je tiens à rappeler nos engagements pour une commune plus belle, plus active et plus solidaire.

Ceux-ci sont directement issus de la centaine d'entretiens de février 2020 que vous nous avez accordés.

Nous demeurons à votre écoute pour toute nouvelle suggestion!

- 1) Poursuivre l'entretien de nos routes avec, comme depuis 2014, une opération de remise en état d'un tronçon par an. Sécuriser les carrefours et traversées de hameaux par la pose de miroirs et de dispositifs de ralentissement.
- 2) Maîtriser les accès autour du Lac, contrôler le stationnement : parkings payants quand il y a saturation pour un tourisme qui commence à rapporter directement à la commune.
- 3) Ouvrir les sanitaires de la salle polyvalente au public pour préserver les abords et nos chemins.
- 4) Maintenir l'école et des services périscolaires facturés plus équitablement avec la mise en place d'un logiciel de gestion et l'application du quotient familial. Travailler sur l'alignement des rythmes scolaires maternelle / primaire.
- 5) Mettre en place l'adressage postal (noms de rues et n° de maisons) pour permettre le déploiement de la fibre optique et faciliter la tâche des livreurs et secours.
- 6) Poursuivre concrètement le soutien à l'agriculture: programme d'entretien des pelouses sèches et des chemins ruraux.
- 7) Diagnostiquer notre défense incendie dans tous les hameaux et concevoir une solution pour les Beaux.
- 8) Obtenir une station d'épuration à Entrenants (avec enfouissement des réseaux selon coût), lancer l'étude pour celle de la Rongère et faire rétablir l'eau potable au réseau au Mont.
- 9) Mettre à disposition de la population gratuitement les chablis et maintenir des coupes d'affouage.
- 10) Favoriser la réouverture des vieilles maisons et aider les thuilards dans leurs dossiers d'urbanisme.
- 11) Maintenir le soutien aux acteurs de l'économie locale: auberge et boutique, professionnels et associations thuilardes.
- 12) Se conformer à la charte des élus mise en place en début de mandat et assurer une présence active et efficace auprès de Grand Chambéry, du CD 73, du PNR Bauges, de Métropole Savoie ..
- 13) Réduire la dette à moins de 100 000€ (285€/hab). Pour mémoire, en mars 2020: 140 000€ (415€/hab)
- 14) Poursuivre notre développement durable: favoriser les économies d'énergie en maîtrisant les consommations, recourir au bois-énergie, maintenir les transports en commun et promouvoir le covoiturage + des bus financés par Grand Chambéry pour monter aux animations thuilardes ...

Situation Sanitaire

Depuis la mi-mars, nous vivons une réalité inédite, aussi bien dans notre village que dans le reste du monde. Du point de vue sanitaire, la situation la plus proche que nous ayons connue remonte à plus de 100 ans, avec la terrible épidémie de grippe espagnole de 1918.

Bien que perturbée par les mesures sanitaires, la vie démocratique de notre pays n'en a pas pour autant interrompu son cours. Le premier tour des élections municipales a été organisé et tenu le 15 mars. A l'issue de ce premier scrutin, une période d'incertitude a alors commencé jusqu'à la tenue du second tour. L'équipe municipale sortante a continué à assumer les responsabilités tandis que les nouveaux élus bénéficiaient d'un droit d'information leur permettant de s'approprier leurs fonctions à venir. Des initiatives au bénéfice de la population furent menées (distributions de masques, communications...)

Le 28 juin, 3 mois et demi plus tard, la tenue du second tour a permis la constitution d'une équipe municipale complète et l'installation définitive du conseil début juillet.

Au delà de ces vicissitudes municipales, pendant cette période, chacun dû composer avec le confinement qui s'imposait à tous.

Nous nous souviendrons longtemps de cette mise entre parenthèses de nos vies professionnelles et sociales, de nos activités culturelles et sportives.

Relativisons néanmoins en pensant aux plus fragiles d'entre nous qui ont dû faire face à l'isolement, et à ceux qui ont été touchés par la maladie.

Ce premier confinement fût pour beaucoup un choc, une rupture. Une situation irréelle chamboulant les certitudes d'un quotidien bien rôdé, porteuse d'angoisse face à l'inconnu. Puis le 11 mai, la levée du confinement strict permit à nouveau d'espérer, de reprendre un peu pied dans "notre vie d'avant", de revoir nos amis, nos collègues, nos commerçants...de retrouver les lieux qui nous ressourcent...

La 2ème vague qui a suivi s'est accompagnée de mesures sanitaires moins restrictives que celles du confinement de mars 2020 pour une bonne part d'entre nous. Cependant, certaines catégories de la population active ont été mises en grande difficulté en étant dans l'impossibilité d'ouvrir leurs entreprises (restauration, coiffeurs, secteur de la culture, milieu associatif sportif...)

Heureusement, le tableau n'est pas totalement noir. Cette crise sanitaire nous aura pour le moins permis de retrouver le goût des circuits courts et de la consommation locale qui soutiennent nos agriculteurs, nos boulangers et nos artisans et favorisent les emplois locaux. Elle ouvre également les consciences aux valeurs d'entraide et de solidarité, et nous montre qu'aux travers les liens sociaux que nous tissons avec nos voisins, nous formons une communauté.

Enfin, nous pouvons prendre toute la mesure du privilège de vivre dans ce cadre magnifique qu'est notre commune attesté par l'engouement des touristes au sortir du premier confinement.

S'il ne nous appartient pas d'en fermer les portes, il nous revient en tant qu'habitant de le préserver. Protéger cet espace naturel est une nécessité aussi bien pour nous que pour les générations à venir.

En attendant que le contexte sanitaire s'améliore et que la vie économique reprenne son court, gardons à l'esprit les gestes barrières qui nous protègent tous.

Gardons espoir. Prenez soin de vous et de vos proches!

- Louis Pienne – élu délégué à la communication -



1 - Dominique Pommat - maire



2 - Jean Fraçois-Poitou 1er adjoint



3 - Cécile Mongellaz-Tucoulat - 2e adjointe



4 - Magali Carrel-Deuez 3e adjointe



5 - Louis Pienne élu délégué



6 - Bertrand Fauconnier élu délégué



7 - Benjamin Caillet conseiller



8 - Emilie Vitale conseillère



9 - Grégory Gueudre conseiller



10 - Mathieu Carin conseiller

Votre nouvelle éguipe municipale

Voici le visage de l'équipe que vous avez élu lors des élections municipales.

Mme Morgane Didier ayant démissionné pour raison personnelle, nous sommes dix au lieu de

Voici les attributions de vos élus:

- 1 M. Dominique Pommat, maire, chargé de l'animation de l'équipe municipale, des relations avec les salariés de la commune au quotidien, des relations institutionnelles avec les habitants. Représentant de la commune à Grand Chambéry (élu délégué au numérique), au Service Des Eaux, au PNR Bauges (vice-président à l'agriculture et au tourisme), à Métropole Savoie et à l'Office du tourisme (président)
- 2 M. Jean-François Poitou, 1er Adjoint, chargé des finances, de la tranquillité publique, de la vie économique, de la relation salariés RH et membre de la commission travaux.
 Représentant la commune au CLECT, CCID, SIVU Gendarmerie, suppléant à Grand Chambéry.
- 3 Mme Cécile Mongellaz-Tucoulat, 2e adjointe, chargée de la vie sociale, du tourisme, des transports et du cimetière. Représentante titulaire SICSAL, commission tourisme PNR, suppléante GCAT.
- 4 Mme Magali Carrel-Deuez, 3e adjointe, chargée de l'agriculture et de la foret, des baux ruraux, immobilier, déchets, RH. Représentante titulaire SIVU et SDIS, suppléante PNR Bauges.
- 5 M. Louis Pienne, élu délégué, chargé de la communication, des réseaux sociaux et du site internet, de la vie associative, des nouveaux arrivants et porteurs de projet. Suppléant SIVU et correspondant défense.
- 6 M. Bertrand Fauconnier, élu délégué, chargé de l'urbanisme, de l'informatique, des bâtiments municipaux, association de la population (budget et chantiers participatifs). Membre de la commission travaux et suppléant à Métropole Savoie.
- 7 M. Benjamin Caillet, chargé de la forêt, de l'agriculture et de la vie économique. Membre de la commission travaux.
- 8 Mme Émilie Vitale, chargée de l'école (relation enseignantes, parents d'élèves, sou des écoles), du fleurissent et de l'embellissement de la commune.
- 9 M. Grégory Gueudre, chargé de l'éclairage publique, l'école (aspect logistique) correspondant salle polyvalente et gîte municipal. membre commission travaux, Représentant suppléant SICSAL.
- 10 M. Mathieu Carin n'a pas souhaité prendre d'attribution.

Charte des élus

Voici la charte des élus adoptée lors du conseil municipal du 27 juillet 2020.



CHARTE DES ÉLUS DE LA THUILE 2020-2026

Cette charte rappelle les grands principes déontologiques à respecter dans l'exercice du mandat. Elle a pour but d'insister sur des comportements qui doivent rester conformes aux valeurs éthiques et républicaines permettant ainsi de préserver l'intérêt général 1.

Déontologie :

L'élu exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

• Engagement d'assiduité et de présence :

L'élu participe tout au long de son mandat avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. Il s'intéresse à la vie locale et communautaire et contribuera à la faire progresser.

Conflits d'intérêts :

L'élu informe le Conseil et veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Il ne peut participer ni au débat, ni au vote, sur tout sujet qui le touche directement ou indirectement. Par exemple, tout projet d'urbanisme concernant directement ou indirectement un élu ne sera pas traité en Mairie mais sera soumis à Grand Chambéry.

Abus de pouvoir

L'élu ne peut en aucun cas user de son pouvoir pour promettre ou influencer une décision qui soit aussi bien à l'avantage qu'au désavantage d'une tierce personne.

• Engagement de réserve :

L'élu veille à la préservation de la confidentialité des informations portées à sa connaissance dans le cadre de sa fonction. Aucun document ne peut être divulgué sans autorisation formelle de l'autorité territoriale. L'élu s'engage à respecter dans toute communication, y compris sur les réseaux sociaux, les principes de neutralité et de discrétion s'agissant des affaires communales.

• Engagement de respect et dignité :

Issu du suffrage universel, l'élu est responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la commune, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. Courtoisie, respect et mesure dans les échanges avec les citoyens et plus particulièrement avec les autres élus et le personnel communal sont de rigueur.

• Utilisation du matériel et des locaux communaux :

L'utilisation du matériel communal ne peut se faire que dans le cadre d'une activité correspondant aux intérêts de la collectivité. Les élus devront suivre la même procédure que les administrés pour l'utilisation et /ou la mise à disposition du matériel et /ou des locaux communaux, sans le moindre avantage.

Comportement et savoir être :

Siégeant aux réunions représentatives (conseil municipal, conseil d'école, commissions d'agglo, conseils communautaires, SIVU, ...), l'élu se devra d'avoir un comportement et une attitude digne, et ce, à tous niveaux, afin que l'image de la commune soit représentée de manière irréprochable. L' élu ne peut se permettre d'engager la commune sur quelque sujet que ce soit sans autorisation du Maire, du 1er adjoint (par délégation) et du conseil municipal (organe de délibération).

Signatures des membres du conseil municipal, précédées de la mention « lu et approuvé ».

(1) Article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Chef-lizu 73190 La Thuile / Téléphone : 04.79.84.73.23 / la thuile@orange.fr

Budget 2020

Le budget de fonctionnement de la commune est d'environ 330 000€. (retenir 1000€/ habitant)

40% de ce budget est alloué aux indemnités des élus et aux salaires des 4 employés communaux.

Le reste passe dans l'entretien des bâtiments, l'école élémentaire de la Thuile et l'école intercommunale à Curienne, le matériel roulant (camionnette, tracteur), l'entretien de nos routes communales, le déneigement, l'eau, les télécoms, les énergies....

Le budget d'investissement varie beaucoup plus fortement selon les projets : cette année il s'élève à 56 000€ (réhabilitation salle des fêtes, nouvelles adresses ...)

La dette s'élève, début 2020, à 140 000€ (gîte municipal 2006 et tracteur 2018)

Grand Chambéry



Notre communauté d'agglomération compte 135 000 habitants. Elle rassemble 65 000 Chambériens, 5000 Baujus et 65000 habitants du Plateau de la Leysse, mais aussi des habitants des piémonts de Chartreuse et de la zone urbaine entre La Motte Servolex / Sonnaz au Nord et StJeoire Prieuré / Saint Baldoph au sud. Le massif des bauges représente 50% de son territoire.

Les compétences de Grand Chambéry sont très importantes : Service Des Eaux, des déchets, de l'urbanisme, des transports, du tourisme, ...

Philippe Gamen, Maire du Noyer (209 habitants) et Président du PNR Bauges a été élu Président de Grand Chambéry

Organisation de l'exécutif de Grand Chambéry

Président : Philippe Gamen (Maire du Noyer)

Vice-présidents

<u>Aurelie Le Meur</u> (1ère Adjointe Chambéry) Développement durable

<u>Luc Berthoud</u> (Maire de la Motte Servolex) Economie

<u>Thierry Repentin</u> (Maire de Chambéry) Logement

<u>Jean Marc Léoutre</u> (Maire de Saint Jeoire Prieuré) Finances

<u>Alexandre Gennaro</u> (Maire de la Ravoire) équipements sportifs

<u>Brigitte Bochaton</u> (Maire de Jacob Bellecombette) ressources Humaines

<u>Franck Morat</u> (Maire de Cognin) politique de la ville

Corinne Wolf (Maire de Vimines) Urbanisme

Alain Caraco (élu Chambéry) Transports

Michel Dyen (Maire de Saint Alban) Travaux

<u>Jean Benoit Cérino</u> (élu Chambéry) Concertation

Daniel Rochaix (Maire de Sonnaz) Eaux

Marie Bénévise (élue de Chambéry) Déchets

<u>Serge Tichkevitch</u> (Maire de Les Aillons) Tourisme

<u>Jean Pierre Fressoz</u> (Maire de la Compôte) Agriculture

Pour info:

(D.Pommat élu délégué au Numérique)

<u>Municipalité</u>

Rentrée Scolaire



Cérémonie de remise des dictionnaires pour le passage au collège des CM2 (juin 2020 avant les mesures du port du masque obligatoire)

L'école, lieu de passage obligé, mais pas toujours apprécié (c'est un ancien élève qui le dit!) Quoi de mieux pourtant que d'avoir une école comme la nôtre, bâtie au bord du lac, dans un cadre exceptionnel? Ce sont certainement ces belles images que nos 6 CM2 garderont de leur scolarité à La Thuile.

A l'occasion de leur entrée au collège, une petite cérémonie a été organisée pour leur remettre à chacun un dictionnaire offert par la mairie.

Nous leur souhaitons une belle réussite dans cette nouvelle aventure. Ils pourront compter sur l'excellent niveau qu'ils ont acquis auprès de nos 2 enseignantes: Audrey Carl et Marie-Sophie Henrion. (Les résultats des évaluations annuelles l'attestent!, Bravo à tous et merci à elles!)

Concernant notre école, elle a désormais un nom suite au travail mené par Audrey, Marie-Sophie et leurs éléves: "L'école du Lac", Nous avons par ailleurs la satisfaction d'un effectif maintenu à 30 élèves pour l'année 2020/2021: 6 jeunes CP remplacent nos 6 collégiens. Cela pérennise encore nos deux classes.

L'ordinateur de la directrice était bien fatigué et il a donc été renouvelé pour cette rentrée avec du matériel plus récent, reconditionné localement (Chambéry) pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions.

Au niveau périscolaire, cette année voit la mise en place d'un logiciel de gestion spécifique pour la cantine et les garderies: gestion-cantine.com. Celui-ci a pour but de faciliter les réservations et annulations et de permettre la facturation des services en fonction des quotients familiaux de chaque foyer. Il sera prochainement possible d'acquiter les factures par carte bancaire sur ce portail.

Enfin, merci à Nadia Fontanel sans laquelle ces services ne seraient pas ce qu'ils sont. Merci également à notre prestataire bio et local, Mariette Moevus, à travers "La Cuisine de Mariette". Bonne année scolaire à tous!

Info Covid-19

Nous demandons aux parents d'élèves d'être résponsables durant cette periode délicate: si un de vos enfants ou une personne de son entourage proche présente des symptômes liés au covid, gardez votre enfant chez vous. Le port du masque est obligatoire aussi bien pour les enfants que pour les parents.erci de votre implication.

Travaux

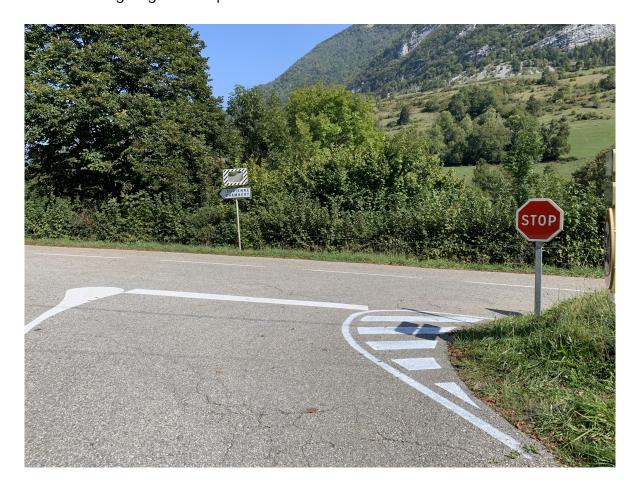
Refuell

La commune assure l'entretien de 15 km de routes communales. Sur le secteur de Morion, 17 000€ on été affectés à la remise en état d'un tronçon qui devenait dangereux pour les cars en cas de chute de neige . En effet Grand Chambéry nous a indiqué, que « si les bus sortaient encore de la route sur ce secteur » ils n'en assureraient plus la desserte!

De plus le Département de la Savoie a investi :

- 33 000€ dans le renforcement de la RD11
- 10 000€ de reprofilage
- 33 000€ de cunettes circulables sur le secteur les Pachouds Monthoux

Afin de sécuriser le carrefour de la route des Quarts sur la RD11, un « stop » et un miroir ont été installé.(photo 1). Pour améliorer la visibilité, un autre miroir à été posé à l'entrée du Chef-Lieu sur le garage municipal et un troisième au niveau du cimetière.



La sécurisation de nos routes et de nos hameaux est une de nos priorités durant ce mandat. Notamment le ralentissment de la traversé du hameau de Monthoux.

Travaux

Entretien des parcelles Agricoles

Intense activité d'entretien des parcelles agricoles à la Thuile

Lors du précédent mandat, 14 hectares d'alpages communaux ont été débroussaillés par l'entreprise de Quentin Reymond pour un coût total de 3000€. Plus récemment, 5,5 hectares ont été réouverts sur le secteur de Crévion, un plateau qui se trouve au dessus du lac et de son belvédère (photo 1)



Sur ce mandat, il est prévu l'entretien de 20 hectares de "pelouses sèches" grâce à un financement à 80% obtenu avec le PNR Bauges.

Les travaux se répartiront consisteront en des "coupes sélectives" de résineux (photo 2) suivies de débroussaillement par robomax (photo 3)





Sur les berges du lac, les roseaux sont fauchés, comme chaque année. Pour 2020, les équipes du Département ont constitué 43 bottes! (photo 4)

La surveillance de ces chantiers est assurée par Marc Pienne, responsable des travaux au conservatoire des Espaces Naturels ... et Thuilard de souche!



A savoir:

Une pelouse sèche c'est quoi ? Les pelouses sèches sont des pelouses qui présentent un tapis végétal peu élevé et clairsemé mais accueillant une grande quantités d'espèces nécessaire a notre écosystème dans le maintien de la biodiversité.

La Foret dans les Bauges en quelque chiffres: 60% du territoire, accroisement annuelle moyen 141 140m³ pour une récolte de bois annuelle de 60000m³ ...

Infos Divers

Club des Sports de La Thuile

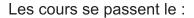


Un Club de Sport à La Thuile!

Faire du sport dans notre commune est maintenant possible !

Depuis le mois de septembre Renaud Bataille, professeur diplômé résidant à Morion, a créé « Le Club des Sport de La Thuile ». Il nous propose des cours de karaté et de fitness et de la bébé gym.

Quel que soit votre niveau, maître ou débutant, ce club vous est ouvert!



- Mardi de 18h à 18h45 bébé gym
- Mardi de 19h à 20h karaté (enfants et ados)
- Jeudi de 18h à 19h karaté (enfants et ados)
- Jeudi de 19h à 20h fitness (ados, adultes)

Pour plus d'informations vous pouvez prendre contact avec lui par mail : sportlathuile@gmail

ou par téléphone au 06-15-93-21-74

Les cours de sport et l'accès à la salle polyvalente sont soumis aux restrictions sanitaires. L'activité du club est suspendue en période de confinement.



Bibliothèque Ludothèque de La Thuile

Après une belle expérience de "Bibliothèque à la plage" pendant l'été, la bibliothèque municipale de La Thuile a repris son activité au mois de septembre. Les bénévoles Marie, Cécile et Maéva vous accueillent les mercredi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h.

Chaque mois, des livres choisis sont prêtés aux enfants de l'école.

La bibliothèque fait partie du réseau Savoie-Biblio, ce qui permet un échange d'une centaine de livres récents, enfants et adultes, plusieurs fois dans l'année. Des animations conçues par Savoie-Biblio sont également présentées chaque mois à La Thuile.

Pendant le confinement, la bibliothèque étant fermée, vous pouvez nous contacter par email à bibliotheque@la-thuile.com pour un emprunt, nous vous le remettrons devant la bibliothèque. Pensez aussi au pack biblio! Donnez-nous un thème et nous vous proposerons une sélection!

Infos Divers

Période de Chasse

Petit Rappel:

Ouverture de la Chasse : le 13 septembre 2020 jusque au 17 janvier 2021

L'ACCA chasse les mercredi, samedi et dimanche

Merci aux chasseurs pour l'entretien des cunettes dans la montée du Lindar à la Saint Hubert!

Se tenir au informé de ce qui ce passe

Depuis peu, vous pouvez suivre la commune de La Thuile sur Facebook, pour être au courant de tout ce qui ce passe dans la commune

Pour nous trouver c'est facile! Taper juste **La Thuile** dans la barre de recherche facebook et vous nous trouverez! N'oubliez pas le Petit Like pour nous soutenir!

Ci-dessous un exemple de photos à découvrir ou redécouvrir sur notre page









Pour se tenir informé de tout ce qui se passe il y a aussi les mails, si vous n'êtes pas sur les liste de diffusion, envoyez nous un mail à l'adresse suivante :

la.thuile@orange.fr

Rejoignez la communauté sur les réseaux!

www.la-thuile.com

Mairie de La Thuile - Chef-Lieu 73190 La Thuile - 0479847323 - www.la-thuile.com Directeur de publication et rédacteur : Pienne Louis

Photos: Mairie de La Thuile

Publication gratuite éditée à 200 exemplaire - Le Bulletin Thuillard Janvier 2021 Imprimé par l'Imprimerie Challésienne